

NOTE SECTORIELLE

CONCILIER L'ELEVAGE ET LA PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU BURKINA FASO

- L'élevage contribue à la formation du produit intérieur brut (18 %) et est pratiqué par plus de 80 % de la population. Les produits de l'élevage constituent le troisième produit d'exportation du pays et génèrent 26% des recettes d'exportation.
- Le cheptel national est caractérisé par l'existence d'un nombre important d'animaux d'élevage très diversifiés. Le cheptel de bovins est passé de 7,6 millions en 2005 à 9,8 millions de têtes en 2018 (+29%), celui des petits ruminants est passé 17,7 millions en 2005 à 26 millions de têtes en 2018 (+47%).
- Deux grands types de systèmes d'élevage coexistent au Burkina Faso :
 - Les systèmes traditionnels. Il s'agit des systèmes à faible utilisation d'intrants qui regroupent l'élevage peul transhumant, l'élevage villageois sédentaire, l'élevage agropastoral et l'élevage en zone pastorale aménagée. L'élevage peul transhumant est le plus important au plan numérique. Il regroupe plus de 70% du cheptel bovin national. Le troupeau est mono spécifique bovin ou mixte (associant les bovins et les petits ruminants). Le système d'alimentation est basé sur l'exploitation opportuniste des ressources fourragères selon une chaîne de pâturage annuelle combinant judicieusement 5 saisons de pâturage et les différents types de parcours en présence. Au cours de la plupart des saisons de pâturage, le bétail exploite, sous la conduite d'un berger, les ressources fourragères comprises dans un territoire pastoral. La caractéristique principale de ce système d'élevage est la transhumance saisonnière des troupeaux.
 - Les systèmes d'élevage améliorés qui sont en croissance mais qui restent minoritaires à l'échelle nationale. Il s'agit de systèmes où les producteurs investissent des moyens plus conséquents en intrants et en travail, ce qui permet aux animaux de mieux extérioriser leurs performances. On distingue l'élevage laitier urbain et péri-urbain d'une part, les ateliers d'embouche bovine et ovine d'autre part. Ces systèmes connaissent actuellement un engouement continu qui mérite d'être soutenu, afin de tirer parti des nouvelles opportunités d'emploi en faveur des jeunes et des femmes et de réduire la dépendance du pays en produits laitiers.
- Les systèmes traditionnels conjugués à la croissance des effectifs du cheptel entrainent la dégradation de l'environnement et des pressions sur les ressources biologiques (cf. schéma Drivers, Pressures, State, Impacts, Responses, DPSIR ci-après). Une étude récente réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Facilitation d'engagement en faveur de la biodiversité (Biodev2030) a fait ressortir que les activités d'élevage interviennent dans les principaux mécanismes responsables de l'érosion de la biodiversité : modification des habitats naturels, surexploitation des espèces, pollution, invasions biologiques¹.
- La même étude a également permis de passer en revue les caractéristiques de la filière et ses acteurs, d'identifier les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité qui pourraient être mises à l'échelle et les mesures accompagnatrices qui pourraient faciliter leur adoption. Un dialogue

¹ Rapport BIODEV2030 pour l'UICN (2022). Stratégie d'engagement des acteurs des secteurs agricoles (coton et élevage) et miniers (or) dans la conservation de la biodiversité au Burkina Faso, 124 P.









participatif de tous les acteurs autour de ces pistes devrait permettre d'aboutir à un ou des engagements volontaires accompagnés d'un plan d'action et d'indicateurs de suivi.

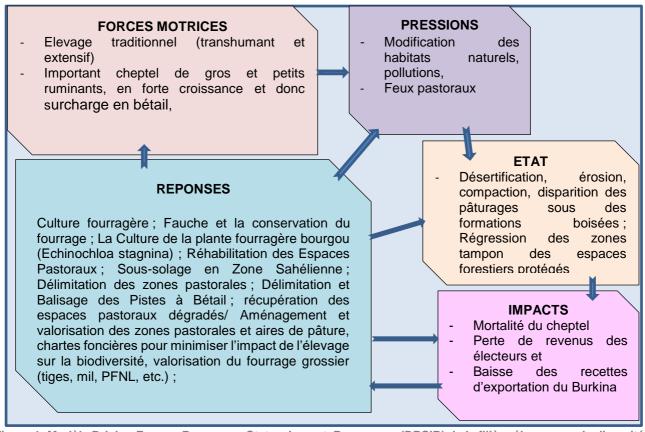


Figure 1: Modèle Driving Forces, Pressures, States, Impact, Responses (DPSIR) de la filière élevage sur la diversité biologique au Burkina Faso (Source: UICN, 2022, Rapport d'étude: Stratégie d'engagement des acteurs des secteurs agricoles (coton et élevage) et miniers (or) dans la conservation de la biodiversité au Burkina Faso, 124 p.)

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE ELEVAGE

De nombreux acteurs interviennent dans le secteur de l'élevage au Burkina Faso. On distingue les acteurs directs qui remplissent la fonction de production et les fournisseurs de biens et services qui sont des acteurs indirects.

Tableau 1: Les acteurs de la filière élevage au Burkina Faso

Acteurs directs	Rôle/organisation
Les éleveurs	L'élevage occupe plus de 80% des ménages ruraux (MRA, PNUD : 2011) ; selon le sexe, 61% d'hommes et 39% de femmes s'adonnent à cette activité (ENEC II, 2004). Ramenée à la population active, cette proportion est de 75% (MRA, PNUD, 2011). Les résultats de la deuxième Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel (ENEC II) indiquent que seulement 18% de ces ménages sont alphabétisés ; ce qui rend très couteux l'appui à la majorité de cette population d'éleveurs et constitue un obstacle à leur accès aux bonnes pratiques de production et un défi important à relever pour accroître les performances de production, et réduire les pressions sur la biodiversité. La population d'éleveurs est majoritairement très jeune. Plus de 50% des éleveurs ont entre 16 et 45 ans (ENEC II, 2004). Ceci présente un atout. Les jeunes sont susceptibles d'être plus réceptifs aux innovations sur le moyen et le long terme. Une faible proportion des éleveurs sont regroupés dans des organisations socio professionnelles.









La FEB : La Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB) a été créée en 2001. Elle s'investit dans le domaine de la définition et de la mise en œuvre de la politique de développement de l'élevage. Elle compte plus de 200 000 membres à travers le Burkina. Elle s'investit notamment dans la formation de ses membres, la sensibilisation sur les méthodes d'élevage et la gestion des conflits. Elle se veut aussi être un cadre d'échange ouvert à toutes les organisations locales d'éleveurs. L'Interprofession de la Filière Bétail/Viande du Burkina Faso (IPROBEVI/BF): mise en place en 2012 avec l'appui financier du PAFASP repose sur trois unions nationales que sont (i), l'Union des **Producteurs** de filière Bétail/Viande Nationale la (UNAPROBEVI/BF), (ii) l'Union Nationale des Transformateurs de la Les organisations filière Bétail/Viande (UNATRABEVI/BF), (iii) l'Union Nationale des socio-professionnelles Commerçants de la filière Bétail/Viande (UNACOBEVI/BF). Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA). Les CRA ont été créées en 2003-2004. Ce sont des établissements publics à caractère professionnel, dotés de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Elles sont présentes dans les 13 régions du pays. Elles comptent entre autres attributions ; la structuration des filières, l'appui technique aux organisations de producteurs, la représentation des producteurs. Les CRA dans certaines régions comme l'Est et le Centre-Est exécutent des projets financés par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les 13 CRA ont mis en place une coordination nationale à savoir la Chambre Nationale d'Agriculture (CNA). Le Comité Régional des Unions du Sahel (CRUS) : le CRUS a été créé dans les années 1989 suite aux sécheresses répétées dans le Sahel. Il a son siège à Dori. Son objectif est la valorisation des potentialités agrosylvo-pastorales de la région grâce au développement d'approches alternative valorisant l'Homme Sahélien dans son milieu. Le Réseau de communication sur le pastoralisme (RECOPA) facilite l'accès des éleveurs aux ressources pastorales à travers la mise en œuvre de plusieurs programmes/projets de sécurisation des espaces pastoraux. L'Association pour la Promotion de l'Elevage en Savane et au Sahel associations (APESS): Créée en 1989 à Bobo Dioulasso, elle est présente en Afrique Les régionales et sous de l'Ouest et du Centre où elle développe et apporte des services aux régionales d'éleveurs membres dans les domaines : formation des responsables ; crédit ; équipement ; promotion de la culture fourragère Le Réseau Billital Maroobe (RBM) : créée en 2004. Le réseau est une organisation d'éleveurs pasteurs d'Afrique, fondée par trois organisations pastorales de l'Afrique de l'Ouest. Il poursuit entre autres objectifs : (i) intégrer les éleveurs dans le processus d'élaboration des politiques de développement nationales et sous régionales ; (ii) sécuriser l'élevage au Sahel par une saine et équitable gestion des ressources naturelles essentielles que sont : la terre, l'eau et les pâturages ; (iii) promouvoir la position socioéconomique des femmes éleveurs au Sahel ; (iv) renforcer les capacités des organisations pastorales pour la défense des intérêts des pasteurs du Sahel. Les fournisseurs de Rôle/organisation services publics A travers la déconcentration de ses services, le Ministère est l'acteur d'appui conseil et de promotion de l'élevage le plus proche des producteurs. Il comprend les directions centrales, 13 directions régionales, 45 directions Le Ministère en charge provinciales subdivisées en plus de 300 zones d'appui technique en élevage de l'élevage (ZATE), une trentaine de zones d'aménagement pastorales (ZAP) et 104 postes vétérinaires. Sa mission est de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de ressources animales et halieutiques. Ses principales activités d'appuis conseils couvrent la santé animale, la









production (alimentation, amélioration génétique, etc.), la mise sur marché des produits, la sensibilisation des producteurs. Le ministère œuvre déjà dans la promotion des bonnes pratiques que sont la culture de la plante fourragère bourgou (Echinochloa stagnina), l'aménagement et la gestion durable des zones pastorales, la restauration des terres dégradées à but sylvopastorale, etc.

Le Ministère en charge de l'agriculture. Le profil d'agropasteur de la grande majorité des éleveurs est reflété dans le contenu des projets du ministère en charge de l'agriculture ; ils comportent presque systématiquement des volets élevage ;

Le Ministère en charge de l'environnement. Les aires classées et / ou protégées du Burkina Faso sont très fournies en ressources pastorales. A des conditions bien définies, ces espaces peuvent être exceptionnellement ouverts à la fauche du fourrage naturel avec le double avantage de limiter les dégâts en cas de feux de brousse et, de permettre aux éleveurs de constituer des stocks ;

Autres structures publiques

Le Ministère en charge de la recherche scientifique et plus spécifiquement le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST). La collaboration se fait à travers notamment l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), l'Institut de Recherche sur les Sciences Appliquées et Technologiques (IRSAT), et l'Institut du Développement Rural (IDR). Ces Instituts participent à la formation de cadres supérieurs de niveau ingénieur, la mise au point et la diffusion d'itinéraires techniques et de technologies performantes qui sont sources de progrès pour le développement de l'élevage ;

Le Ministère en charge de l'administration territoriale. C'est l'acteur principal dans la planification spatiale des activités socioéconomiques dont l'élevage à travers surtout les schémas d'aménagement du territoire. C'est ce département qui est aussi responsable de la gestion (fonctionnement et entretien) des infrastructures et équipements (parcs, marchés à bétail, aires d'abattage, piste à bétail, points d'eau pastoraux, *etc.*) qui est assuré par les collectivités territoriales.

PRESSIONS EXERCEES SUR LA BIODIVERSITE PAR LES ACTIVITES ASSOCIEES A LA FILIERE ELEVAGE

Le système d'élevage traditionnel conjugué à la croissance des effectifs du cheptel entraine la dégradation de l'environnement et des pressions sur les ressources biologiques.

Pressions de l'élevage sur la biodiversité

Modification des habitats naturels par le surpâturage, la fragmentation et les feux intentionnels: La destruction, la fragmentation et la dégradation des habitats sont considérés comme la principale menace pour la biodiversité et c'est une des principales menaces pour les oiseaux, les amphibiens et les mammifères, affectant ainsi plus de 85% des espèces menacées dans le monde². L'élevage est une des principales causes de changements des habitats (déforestation, destruction des forêts riveraines, destruction des berges,) au Burkina Faso. La dégradation des zones de pâturage est la plupart du temps une inadéquation entre la densité du cheptel et la capacité de la zone à supporter le pâturage et le piétinement. Cette problématique est souvent plus fréquente dans les zones à faible résilience (steppes, savanes herbeuses) qui sont caractérisées par une production de biomasse irrégulière. Une pression de pâturage excessive sur les écosystèmes à steppes et savanes herbeuses conduit à une fragmentation du couvert herbacé et à une augmentation de la surface de sol nu (désertification).

² https://www.conservation-nature.fr/ecologie/menaces-ecologiques/agriculture-elevage/role-elevage-perte-biodiversite/









L'augmentation des zones de pâturages dégradées dans certaines parties du Burkina Faso (Sahel) est une menace forte pour la biodiversité. Bien que la quantification de cet impact soit difficile à réaliser, on constate toutefois que de nombreux systèmes de pâturages sont en cours de désertification.

• Invasions biologiques: La contribution du secteur de l'élevage aux invasions biologiques va bien au-delà de la simple introduction dans le milieu d'espèces animales. Il faut également considérer des impacts indirects comme le fait que l'élevage joue un rôle majeur dans la modification des habitats qui favorisent les invasions. Enfin, les animaux favorisent également directement la propagation des espèces envahissantes qui vont se fixer sur eux (zoochorie) et se répandre au cours de leur trajet (transhumance par exemple). Les animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, asins) sont d'ailleurs classés par l'Invasive Species Specialist Group de l'IUCN comme des espèces exotiques envahissantes. Les chèvres et porcs font partie de la liste des 100 espèces exotiques les plus envahissantes dans le monde. L'élevage joue aussi un rôle important dans la transmission d'organismes pathogènes. L'introduction de tels germes dans des milieux où les espèces ne présentaient pas d'immunité peut se révéler dévastateur. Ce fut le cas à la fin du 19ème siècle en Afrique où l'introduction de la peste bovine a dévasté non seulement le bétail mais aussi tous les ongulés sauvages³.

Impacts de l'élevage sur l'état de la biodiversité et les milieux naturels

L'évolution de l'état de la biodiversité végétale a été étudiée sur des parcours communautaires de la région subhumide du Burkina Faso. L'étude⁴ avait pour objectif de comprendre et d'analyser le mécanisme d'évolution des végétations pâturées dans le contexte de forte pression foncière et pastorale qui prévaut dans les zones cotonnières de l'ouest du Burkina Faso, et d'en déduire les conséquences pour l'élevage dont l'alimentation est encore largement dépendante des parcours communautaires. Elle a été conduite sur des faciès de savanes arbustives à Detarium microcarpum. L'accent a été porté sur la diversité spécifique à l'échelle des communautés végétales et tout particulièrement sur l'analyse de la strate herbacée qui fournit l'essentiel de l'alimentation des ruminants domestiques dans cette région. Les herbacées ont également une valeur indicatrice plus pertinente que les ligneux pour révéler les déséquilibres provoqués par l'action humaine. Ces savanes, très familières dans les paysages végétaux pâturés de la région, sont considérées comme un faciès de dégradation des savanes boisées et forêts galeries originelles de la région. L'étude a permis de mettre en évidence une augmentation de la biodiversité avec l'augmentation de l'anthropisation et de la pression pastorale. Cette augmentation a été surtout remarquable au niveau de la strate herbacée avec 44 espèces inventoriées en situation de forte pression pastorale contre 21 dans les stations moins perturbées. En effet, de nombreux travaux au Sahel et dans les savanes soudaniennes concluent à un maintien ou une augmentation de la richesse floristique herbacée en cas d'exploitation pastorale importante⁵. Cette biodiversité élevée s'accompagne toutefois d'une dégradation de la valeur pastorale de la végétation. La production de biomasse et la valeur pastorale baissent de plus de la moitié en cas de pression pastorale forte. La part consommable de la biomasse est également très affectée car celle des espèces considérées comme fourragères médiocres atteint 34 à 68 % de la biomasse évaluée.

Le compactage, l'érosion et la diminution de l'infiltration de l'eau sont aussi des impacts directs du bétail sur les propriétés physiques du sol. Ils résultent du piétinement répété. Les sols riches en éléments fins, limons et argiles non gonflantes, sont les plus sensibles. Le tassement du sol se produit surtout au moment où il est humide, très peu lorsqu'il est sec. Le risque est d'autant plus grand que la saison pluvieuse est plus longue. Les sols sableux sont peu sensibles en surface. La diminution de la porosité qui résulte du tassement réduit les capacités d'infiltration, accroît le ruissellement au moment des chutes de pluies. La végétation, moins bien alimentée en eau, devient clairsemée puis

⁵ E. Botoni/Liehoun, P. Daget, J. César, Activités de pâturage, biodiversité et végétation pastorale dans la zone Ouest du Burkina Faso, Revue Élev. Méd. vét. Pays trop., 2006, 59 (1-4) : 31-38









³ https://www.conservation-nature.fr/ecologie/menaces-ecologiques/agriculture-elevage/

⁴ E. Botoni/Liehoun, P. Daget, J. César, Activités de pâturage, biodiversité et végétation pastorale dans la zone Ouest du Burkina Faso, Revue Élev. Méd. vét. Pays trop., 2006, 59 (1-4) : 31-3

disparaît, la flore s'appauvrit, la production de biomasse diminue. Ce sont surtout les ligneux qui révèlent ce phénomène. D'une manière plus globale, l'érosion des sols résulte d'une combinaison de facteurs (climat, agriculture, élevage), dont il est bien difficile d'évaluer les parts respectives.

Impacts de la dégradation de la biodiversité sur les populations humaines

Les conséquences de la dégradation, voire de la disparition de la biodiversité sur les populations humaines, notamment rurales, peuvent être catastrophiques. Elles sont généralement en lien avec:

- La modification de l'alimentation : une biodiversité abondante est le gage d'une alimentation variée (ex. : produits forestiers non ligneux) et équilibrée, notamment en cas de mauvaises récoltes.
- L'indisponibilité des plantes médicinales : les populations rurales ont généralement recours aux plantes médicinales pour se soigner. La disparition de celles-ci a(ura) des conséquences négatives sur la bonne santé,
- La dégradation du niveau et de la qualité de vie : la raréfaction des ressources fourragères conduit à une productivité unitaire des cheptels (viande et lait) moindre ce qui constitue une pression à la baisse sur le revenu des éleveurs et donc sur leur niveau et qualité de vie.
- Un ensemble de services écosystémiques de régulation, culturels ou d'approvisionnement sont fournis en moindre quantité ce qui affecte le bien-être des populations humaines.

CADRE NATIONAL POUR UNE FILIERE ELEVAGE DURABLE

L'existence de Politiques et stratégies spécifiques

- ✓ Mise en place d'infrastructures structurantes: Depuis la grande sécheresse des années 1973/74, l'Etat n'a eu de cesse de créer, puis d'encourager la création d'espaces dédiés à la pâture des animaux (zones pastorales, aires de pâtures, etc.). L'aménagement de ces espaces consiste essentiellement à les doter de points et/ou plans d'eau, de parcs de vaccination, de pistes d'accès, mais aussi à les sécuriser (bornage, délimitation). Pour encadrer et faciliter leur exploitation, le législateur a voté la loi d'orientation relative au pastoralisme (LORP) en 2002. La mise en place des infrastructures est l'occasion souvent de la mise en place d'organes de gestion de ces zones. Ces organes jouent un rôle important dans la gestion durable et donc dans la préservation de la zone ainsi que de sa diversité biologique.
- ✓ Existence d'un fonds national de développement de l'élevage : Face aux difficultés que les acteurs des filières de l'élevage rencontrent pour accéder au crédit dans les institutions de financement classiques, le Gouvernement en collaboration avec les professionnels de la filière bétail viande a mis en place en 1996 un fonds de développement de l'élevage (FODEL) qui visait à appuyer l'équipement des producteurs. L'accès aux financements a permis le développement des systèmes d'élevage améliorés qui ont en général moins d'impacts sur la biodiversité.
- ✓ L'approche filière comme stratégie de développement : Depuis les années 2000 au niveau du secteur rural agricole, la politique de développement a évolué de l'approche productiviste (investissements axés sur l'augmentation de la production) à l'approche filière. De nos jours, tous les projets de développement du sous-secteur des ressources animales intègrent plus ou moins cette approche filière qui recherche un développement équilibré entre la production et le marché, sinon un développement de la filière à partir du marché. Ce changement fondamental s'est traduit par une réorganisation des acteurs au plan national en interprofession par filière et par le développement des systèmes d'élevage améliorés qui impactent moins sur la nature et sur la biodiversité.
- ✓ Facilitation de l'accès aux sous-produits agro-industriels : Depuis une vingtaine d'années l'Etat a choisi de faciliter l'accès des producteurs aux compléments alimentaires ; ainsi chaque année un certain tonnage de sous-produits agroindustriels est acquis sur le budget de l'Etat et mis à la disposition des producteurs à travers les directions régionales des ressources animales. Cela permet de promouvoir les systèmes d'élevage améliorés qui sont moins impactants sur la nature et donc sur la diversité biologique.









✓ Facilitation de l'accès aux équipements de production : Dans le souci d'encourager la constitution de stock de fourrage, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques acquiert annuellement divers types de matériel, dont celui destiné à la fauche, au transport et à la conservation du fourrage, cédé à prix subventionné aux producteurs de toutes les régions du Burkina Faso. Dans la même logique quelques tonnages de semences fourragères sont également distribués dans toutes les régions. Cela permet de promouvoir les systèmes d'élevage améliorés qui sont moins impactant sur la nature et sa diversité biologique.

Les infrastructures de production

Il s'agit des espaces et aménagements pastoraux (Zones pastorales, aires de pâture, pistes à bétail). On dénombre vingt-six (26) zones pastorales aménagées occupant 807 000 ha et cent seize (116) zones pastorales et aires de pâture potentiellement aménageables couvrant 1 200 000 ha. Les régions du Sahel et de l'Est du Burkina Faso concentrent le plus grand nombre. A l'opposé la région du Centre Nord ne dispose d'aucune zone pastorale aménagée. Les autres infrastructures publiques sont constituées des puits et forages pastoraux, de plans d'eau, de parcs de vaccination, de magasins de stockage, etc.). Il n'existe pas d'infrastructures publiques de production spécifiques aux petits ruminants (ovins, caprins) ; elles sont exploitées aussi bien pour le gros bétail que les petits ruminants.

ENJEUX ET SCENARIOS POSSIBLES POUR ENGAGER L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR UNE FILIERE ELEVAGE PLUS DURABLE

Les systèmes d'élevage traditionnels sont majoritaires au Burkina Faso. Ils ont un caractère extensif et transhumant. La prise en compte des principes de l'agro-écologie constitue un outil efficace pour concevoir et mettre en œuvre des approches durables de l'élevage. Pour cela, des bonnes pratiques existent et méritent d'être intensifiées.

Les bonnes pratiques en matière d'alimentation des animaux

- Culture fourragère: La culture fourragère regroupe toutes les cultures qui ont pour but de fournir du fourrage au bétail et dont les récoltes sont distribuées fraîches, après fanage ou ensilage. Elle permet de réduire l'impact des troupeaux sur les ressources pastorales. C'est le cas de la Bourgouculture ou l'installation du Bourgou (Echinochloa spp) qui se fait dans une optique globale de valorisation des mares. Elle doit prendre en compte les autres types de production (pisciculture, cueillette), touristique, écologiques, etc.
- La Fauche et la conservation du fourrage : La fauche et la conservation du fourrage est une technique qui consiste à prélever le fourrage naturel au moment opportun, à le conditionner en vue de son utilisation en saison sèche.
- La Réhabilitation des Espaces Pastoraux : C'est une technique d'aménagement pastoral qui consiste à lutter contre les espèces herbacées peu appétées. La technique comporte plusieurs variantes selon le contexte agro-écologique et l'importance du problème.

Les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources pastorales

- Aménager des zones pastorales et aires de pâture aujourd'hui potentiellement aménageables et couvrant 1 200 000 ha.
- Délimitation et sécurisation foncière des zones pastorales: C'est la délimitation des zones pastorales ou espaces pastoraux d'aménagement spécial. Ce sont des espaces identifiés comme tels par les schémas national, régional ou provincial d'aménagement du territoire ou par le schéma directeur d'aménagement et affectés à la réalisation d'opérations de mise en valeur pastorale (Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso, 2003).
- La Délimitation et Balisage des Pistes à Bétail: Les pistes de transhumance sont des voies affectées à la circulation des animaux en transhumance en vue de l'exploitation des points d'eau, des pâturages et des cures salées (Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso, 2003).
- La récupération des espaces pastoraux dégradés/ L'aménagement et valorisation des zones pastorales et aires de pâture : La réduction de la fragmentation des espaces de









pâturage par la mise en œuvre d'activités de restauration des ressources pastorales permet de réduire la vulnérabilité de l'élevage et des acteurs de l'élevage aux chocs climatiques.

Pour inverser la tendance de dégradation et aller vers une préservation, un renforcement et une valorisation de la biodiversité au sein de la filière élevage, un certain nombre d'engagements des acteurs peuvent être envisagés :

- Aménager des zones pastorales nouvelles
- Intensification agroécologique des pratiques d'élevage durables,
- Contrôle/réduction de la capacité de charge des pâturages,
- Développement de réseaux d'éleveurs pour les partages d'expériences, de connaissances et de services (à l'échelle locale, régionale voire nationale),
- Zonage des usages des terres (zone tampon entre activités pastorales et agricoles),
- Délimitation et sécurisation foncière des zones de pâture,

Les engagements des parties prenantes de la filière élevage devront être cohérents avec les politiques nationales dans le domaine.

RECOMMANDATIONS

Rôle des fournisseurs de services publics (les ministères en charge de l'élevage, de l'environnement, de l'agriculture, de la recherche scientifique et en charge des collectivités territoriales) :

- Assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de promotion des pratiques d'élevage durables :
- Accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière d'alimentation des animaux (culture fourragère, fauche et la conservation du fourrage, bourgouculture et la Réhabilitation des Espaces Pastoraux);
- Accompagner la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de gestion durables des ressources pastorales (délimitation des zones pastorales, délimitation et balisage des pistes à bétail, récupération des espaces pastoraux dégradés, aménagement et valorisation des zones pastorales et aires de pâture, élaboration de chartes foncières pour minimiser l'impact de l'élevage sur la biodiversité)

Rôle des Acteurs directs (les éleveurs et leurs organisations socio-professionnelles au niveau national, régionales et sous régionales).

- Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de système de Production Animale :
- Développer des réseaux paysans pour des partages d'expériences, de connaissances et de services (à l'échelle locale, régionale voire national)

A propos de BIODEV2030

BIODEV2030 appuie l'intégration de la diversité biologique à travers des engagements sectoriels issus de dialogue multipartite dans les pays pilotes. Financé par l'Agence française de développement (AFD), le projet est mis en œuvre par l'UICN, le Fonds mondial pour la nature - France (WWF-France) et Expertise France.

L'UICN met en œuvre le projet au Bénin, au Burkina Faso, en Ethiopie, à Fidji, en Guinée Conakry, au Kenya, au Mozambique et au Sénégal.

Pour plus d'informations sur le projet, contactez : Dr SOMDA Jacques : lacques.somda@iucn.org

OUEDRAOGO W. Amadou: amadou.ouedraogo@iucn.org

CURET Florence: Florence.Curet@iucn.org VERGEZ Antonin: antonin.vergez@iucn.org







